



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 21 décembre 2018

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2018, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, Messieurs N. BARBERIE, P. BEAU, Y. RIGAUD, E. VIOLLET ; J. MARTRA, M. MONFLIER

Absents excusés : L. BEAU-GUYAT (a donné procuration à Patrick BEAU), E. PANAYE, M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE), S. SIBERT

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT J. GROS .

M. Patrick BEAU est nommé secrétaire de séance

En raison de l'indisponibilité d'un nombre important d'élus, Madame le Maire propose de reporter à un prochain Conseil municipal les points suivants de l'ordre du jour :

- Cimetière : marché pour la poursuite des travaux
- Demande de subvention exceptionnelle DDEN
- Transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de communes de la plaine de l'Ain

Eclairage du terrain de football et demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'éclairage du stade de foot doit être remplacé. Elle présente le devis de l'entreprise BABAOLAT pour le remplacement des projecteurs qui s'élève à 3960€ HT ; Elle explique qu'il existe un Fonds d'aide au football amateur de la Fédération Française de Football, qui pourrait subventionner ces travaux. Le Conseil municipal valide le devis de 4752€ TTC et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au Fonds d'aide au football amateur de la Fédération Française de Football.

Tarif des coupes de bois

Madame le Maire explique que la commune a lancé une nouvelle campagne de vente de coupes de bois. Elle informe l'assemblée que cette année les coupes ne sont pas très fournies et qu'il convient de réviser leur prix de vente. Le Conseil municipal valide le tarif de 90€ par unité

Subventions

Madame le Maire explique que, lors de l'ébauche du budget, les montants de plusieurs subventions associatives proposées par ses soins avaient été modifiées par le conseil municipal lors du vote du budget. Ces écritures avaient au préalable été inscrites dans le budget et doivent être corrigées avant d'être versées aux associations.

Il s'agit des écritures suivantes :

- l'ADAPA, nouvelle subvention de 1000 €
- l'AFM, nouvelle subvention de 200 €
- les Restos du Cœur, nouvelle de 200 €

Le Conseil municipal valide l'attribution de ces subventions

Décisions modificatives

Madame le maire présente la liste des décisions modificatives que le trésorier demande à la commune d'effectuer pour que les chapitres du compte administratif aient un solde positif. Le Conseil municipal valide ces opérations.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur les budgets Principal et Eau-Assainissement dans la limite du quart des exercices précédents.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que diverses factures d'investissement dont le mandatement a été prévu sur 2018, n'ont pas été transmises car les travaux n'ont pas été totalement réalisés. Toutefois, la Direction Générale des Finances Publiques permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, excluant toutefois les crédits afférents au remboursement de la dette. Mme le Maire précise que :

Pour le budget principal 2018 : les dépenses d'investissement budgétisées s'élevaient à : 683 703.45 € - 72 509.44 € de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 611 194.01 €. Le quart de cette somme s'élève à 152 798.50 €.

Pour le budget eau-assainissement 2018 : les dépenses d'investissement budgétisées s'élevaient à 93 267.26 € - 4120.97 € de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 89146.29 €. Le quart de cette somme s'élève à 22286.57 €.

Mme le Maire sollicite de l'assemblée de répartir :

- pour le budget principal la somme de 152 798.50 € par chapitre ; à savoir pour le chapitre 16 : 34 502.93 €, pour le chapitre 21 : 109 295.57 €, pour le chapitre 23 : 9 000 €.

-pour le budget eau-assainissement, la somme de 22286.57 par chapitre ; à savoir pour le chapitre 16 : 4 323.72 € pour le chapitre 21 : 2000€, pour le chapitre 23 : 15 962.85 € Elle sollicite également leur autorisation pour mandater les factures d'investissement en attente sur les deux budgets.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à ouvrir des crédits en dépenses d'investissement sur les budgets 2019 :

- Principal : chapitre 16 : 34 502.93 € ; chapitre 21 : 109 295.57 € et chapitre 23 : 9 000 €
- Eau-assainissement : chapitre 16 : 4323.72€ ; chapitre 21 : 2 000 € et chapitre 23 : 15 962.85 €

et à mandater toutes les factures en attente sur les budgets précités.

La séance est levée à 21h30



Le Maire
M. BOTTEX